

Pouvoir d'emprunt

le rendement global de l'économie canadienne depuis 1974 nous place au quarantième rang mondial, alors que nous figurions à la trente-cinquième place l'année dernière. Pour la même période, le Canada vient au cinquante-septième rang au chapitre de la croissance économique, au vingt-quatrième rang, au chapitre de l'inflation, au trente-troisième rang, au chapitre de la vigueur de sa devise, au vingt-neuvième rang, au chapitre de la croissance des exportations, et au vingt-cinquième rang, au chapitre de la croissance de la balance des paiements. D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'affaiblissement économique accusé par le Canada en 1982 a été le pire par rapport aux vingt-quatre autres pays membres de l'OCDE.

Eu égard à toutes ces données, j'estime, monsieur le Président, que le gouvernement n'a pas le droit de réclamer à la Chambre un nouveau pouvoir d'emprunt de 19 milliards de

dollars pour financer ses dépenses somptuaires. Pour ce qui est de l'indice de détresse, qui regroupe le taux d'inflation et celui du chômage, le Canada se classe au deuxième rang parmi les grands pays industrialisés. J'ajoute, monsieur le Président, qu'il est très difficile de croire les déclarations qu'on nous a servies aujourd'hui et selon lesquelles la relance est déjà en bonne voie, car d'après les chiffres nos réalisations sont loin d'être brillantes, et notre conjoncture est pire que celle de presque tous les pays industrialisés de la planète. Je poursuivrai mon intervention un autre jour, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, en conformité de l'article 2 du Règlement.

(A 17 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)
